

Paris engage le déploiement des alternatives à Autolib'

Alors que le service Autolib' doit s'arrêter prochainement, la Ville de Paris engage le déploiement de solutions alternatives. Plus de 600 véhicules en autopartage sont disponibles dès à présent dans la capitale. Un chiffre qui va considérablement progresser dans les prochains mois. Les 3.244 places de stationnement et bornes de recharge Autolib' présentes dans la capitale seront dédiées aux conducteurs de véhicules électriques.

Le 25 mai dernier, le groupe Bolloré a demandé aux 98 communes membres d'Autolib' de lui verser 233M€ au titre du déficit prévisionnel du service, en décidant de résilier le contrat dans un délai d'un mois si elles ne satisfaisaient pas cette exigence.

Cet après-midi, les élus des 98 communes ont confirmé lors d'un Conseil syndical qu'ils ne verseront pas cette somme et ont acté par conséquent la résiliation du contrat. Cette décision protège les intérêts des contribuables parisiens et franciliens, et ouvre la voie à de nouvelles solutions de mobilité, modernisées, mieux adaptées aux attentes et aux usages des habitants.

Un dialogue est en cours entre le Syndicat et l'entreprise pour déterminer la date d'arrêt du service Autolib'. Les élus parisiens préconisent une sortie en douceur, échelonnée sur plusieurs mois, qui laisserait le temps aux abonnés de se reporter sur d'autres services et aux salariés d'être reclassés dans de bonnes conditions dans d'autres filiales du groupe Bolloré. La Ville de Paris espère voir ces discussions aboutir positivement dans les prochains jours.

> Plus de 600 véhicules en autopartage dès à présent disponibles

La Ville de Paris s'engage d'ores et déjà à accompagner les Parisiens qui utilisent Autolib' et à soutenir le développement rapide de nouveaux services d'autopartage électrique dans la capitale, ce type de mobilité contribuant d'une part à fluidifier le trafic routier et d'autre part à améliorer la qualité de l'air (*). Dans cet objectif, des discussions très constructives ont été engagées depuis plusieurs jours avec les constructeurs, les loueurs et des startups.

Plus de 600 véhicules en autopartage sont dès à présent disponibles à Paris intramuros, en alternative à Autolib', à l'initiative des entreprises Communauto, Ubeeqo et Zipcar – dans le cadre d'un dispositif municipal baptisé SVP – ainsi que Renault Mobility et Zencar. D'autres

entreprises vont déployer leurs flottes dans les prochains mois, pour porter rapidement l'offre parisienne d'autopartage à plusieurs milliers de véhicules. Une charte sera par ailleurs élaborée entre ces professionnels et la municipalité, qui établira les bonnes pratiques qu'ils s'engagent à respecter.

> Les places Autolib' dédiées aux véhicules électriques

La Maire de Paris a également décidé que les 3.244 places de stationnement qui sont actuellement dévolues à Autolib' seront dédiées à terme aux Parisiens et aux Franciliens propriétaires d'un véhicule électrique ou utilisant un véhicule électrique en autopartage, à titre personnel ou professionnel. Ce stationnement sera gratuit, dans la limite de six heures consécutives. Cette mesure entrera en vigueur à l'arrêt du service Autolib'.

> Les bornes de recharge Autolib' seront aussi réutilisées

620 bornes de recharge électrique sont déjà présentes sur le territoire parisien, en voirie ou en parkings souterrains, utilisables avec un badge BeLib'. Anne Hidalgo souhaite compléter ce maillage en rendant les bornes de recharge électrique Autolib' accessibles aux Parisiens et aux Franciliens pour la recharge de leur véhicule personnel. Cela devrait être effectif au début de l'année 2019.

La Ville de Paris a créé une page dédiée sur son site internet qui recense toutes les informations utiles dans ce domaine (services d'autopartage, cartes des bornes de recharge, etc).

** Selon les études, un véhicule en autopartage remplace six à dix véhicules personnels.*

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61